

Accord UE - Mercosur : accouchement au forceps ou chemin de Damas ?

L'émérgence de nouvelles puissances commerciales, les velléités protectionnistes des États-Unis, ainsi que la dépendance d'une économie décarbonisée, circulaire et digitale à des matières premières exploitées en dehors d'Europe ont pour effet d'effriter la suprématie commerciale de l'Union européenne. À cela, comme on l'a vu avec la pandémie du Covid-19, sa vulnérabilité s'est accrue en raison de chaînes de valeur de plus en plus ramifiées. Sous peine de périlcliter, elle doit continuer à s'ouvrir au monde, que ce soit par sa diplomatie balbutiante ou par la conclusion d'accords internationaux. Ainsi la conclusion d'un accord ambitieux avec le Mercosur, organisation économique régionale regroupant quatre États d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), apparaît comme une planche de salut. Mais il y a le revers de la médaille.

En raison de sa double dimension régionale, un tel accord plurilatéral se distingue de la foultitude d'accords commerciaux bilatéraux de nouvelle génération que l'UE a conclus depuis une décennie avec la Corée du Sud, Singapour, le Vietnam, l'Équateur, le Canada et le Japon. La création d'une des plus grandes zones de libre-échange au monde (709 millions d'habitants, 25% du PIB mondial) devrait raviver le dynamisme des entreprises européennes impatientes de conquérir des marchés sud-américains restés trop longtemps à l'abri de la globalisation. La suppression des droits de douane devrait de surcroît augmenter les exportations de biens et de services vers les pays du Mercosur. Et l'accord envisagé permettrait surtout à deux continents partageant

La conclusion d'un accord ambitieux avec le Mercosur, organisation économique régionale regroupant quatre États d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), apparaît comme une planche de salut. Mais il y a le revers de la médaille.

une histoire commune de ressouder leurs liens politiques et économiques dans un monde incertain. Il y a bien entendu le revers de la médaille. Dans la mesure où les normes sociales et environnementales des États du Mercosur sont moins protectrices que celles de l'UE, nos entreprises se trouveront exposées à une concurrence déloyale et à une perte d'emplois. Le monde agricole craint d'être submergé par des denrées alimentaires bon marché en provenance du Mercosur.

La phrase de M^{me} von der Leyen

Négocié depuis 25 ans, le projet d'accord UE - Mercosur se trouve à nouveau dans l'œil du cyclone. Le 6 décembre dernier, la Présidente de la Commission, M^{me} von der Leyen, a annoncé tambour battant, à Montevideo, la conclusion d'un "accord de principe" qui constituerait "un tournant véritablement historique" dans les négociations entre les deux blocs commerciaux. Cette annonce constitue-t-elle un véritable pas en avant dans les négociations? L'accord tant attendu se-

rait-il désormais sur le point d'être conclu? Ou s'agit-il d'un agenda caché visant à substituer à un accord-cadre interrégional d'association un accord purement commercial qui relève d'une compétence exclusive de l'UE. Comment éviter de se perdre dans ce dédale, si ce n'est en retraçant, comme on déroule un fil d'Ariane, le chemin sinueux et laborieux des négociations qui ont démarré au début des années 1990.

Décembre 1995 à Madrid

En décembre 1995 fut signé à Madrid un accord-cadre interrégional de coopération entre l'UE et ses États membres, d'une part, et le Mercosur et ses États parties, d'autre part. À côté de différents régimes de coopérations (institutionnel, scientifique, etc.), l'accord-cadre de 1995 revêtait une nature économique (investissements, transports). Son "objectif final" était de permettre



Opinion



Nicolas de Sadeleer

Professeur ordinaire et chaire Jean Monnet
(UCLouvain - Saint-Louis)

■ L'accord tant attendu serait-il sur le point d'être conclu, comme l'a annoncé la présidente de la Commission? Pas si sûr. Pour le comprendre, suivons le chemin sinueux et laborieux des négociations de ce projet, qui ont démarré au début des années 1990.

aux différentes parties de conclure "une association interrégionale de caractère politique et économique", laquelle implique d'obtenir, du côté de l'UE, l'unanimité au Conseil des ministres ainsi que la ratification de l'accord d'association par les 27 parlements nationaux. Au terme de vingt ans de négociations parsemées d'embûches, l'UE et le Mercosur sont parvenus, le 29 juin 2019, à se mettre d'accord sur les composantes commerciales de cette association. En juillet 2020, cette première étape fut complétée par un second "accord de principe" relatif aux volets politique et de coopération de l'accord. En outre, des négociations eurent lieu entre mars 2023 et décembre 2024 en vue d'améliorer le volet commercial de l'accord, en particulier dans les domaines fort controversés du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

France et Pologne sont contre

Force est en tout cas de constater que, à ce jour, aucun projet d'accord n'a été signé, que ce soit un accord commercial ou un accord d'association, dans la mesure où il revient au Conseil des 27 ministres, sur proposition de la Commission européenne, négociatrice, d'adopter la décision autorisant la signature dudit accord. Ensuite, les 27 ministres du commerce extérieur restent profondément divisés sur la nature même d'un tel accord. Côté cour, la Commission européenne, soutenue par l'Allemagne et l'Espagne, estime que le projet d'accord de principe du 6 décembre 2024, purement commercial, relève d'une compétence exclusive. À la différence du CETA qui doit

être ratifié par les parlements nationaux et régionaux, les parlements nationaux n'auront plus droit au chapitre. En revanche, plusieurs États, dont la France et la Pologne, farouchement opposées au projet d'accord avec le Mercosur, considèrent au contraire qu'il devrait être ratifié par les parlements nationaux des 27 États membres.

Le flou de la Commission européenne

L'accord de principe du 6 décembre dernier sur le volet commercial devra être signé et conclu conformément aux directives de l'accord-cadre interrégional de 1995 et de négociation du Conseil de 1999 dont l'objectif était d'établir à terme une association régionale de caractère "politique et économique". L'accouchement au forceps souhaité par la Commission ne saurait mettre à néant le mandat qui lui fut donné par le Conseil des ministres. Aussi, le Conseil des 27 ministres du commerce extérieur devra-t-il approuver à l'unanimité la signature et la conclusion des piliers commerciaux et politique d'un accord avec le Mercosur. Il s'ensuit que tout État membre est en droit d'opposer son droit de veto à sa signature et à sa conclusion. Au cas où la Commission européenne tenterait de rebattre les cartes en forçant le Conseil à statuer à la majorité qualifiée, la légalité des décisions qui seraient adoptées pourrait être contestée devant la Cour de justice de l'UE. Il est en tout cas regrettable que la Commission européenne n'ait pas été plus transparente sur ces enjeux institutionnels, alors qu'elle a engrangé au cours des derniers mois plusieurs avancées dans les négociations commerciales.

CHRONIQUE

"Il est urgent de réfléchir", le credo de "La Revue Nouvelle" depuis 80 ans

■ Créée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, "La Revue Nouvelle" est un témoin essentiel de l'histoire de la Belgique.

Il y a 80 ans, le 1^{er} février 1945, *La Revue Nouvelle* était créée à l'initiative du monde chrétien qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, s'est dit que la première chose à faire était de réfléchir. Réalisé en temps de pénurie, ce premier numéro était un véritable exploit, qui a nécessité le recours à des bons papiers. Présent dès la première heure, André Molitor présidera à sa destinée jusqu'en 1961. L'un de ses fils, le sociologue Michel Molitor, fait encore partie du comité de rédaction.

La Revue Nouvelle en a donc accompagné, des tempêtes et des mutations, qu'il s'agisse de la fin du colonialisme, de l'émergence du féminisme ou du régionalisme. "Les enjeux de 1945 ne sont pas ceux de 1955, ni ceux de 1975", constate Christophe Minck, l'un des codirecteurs actuels. "Dernièrement, on a vu émerger de nouvelles questions, liées au genre, aux minorités mais aussi à la montée de l'extrême droite. Mais notre credo reste le même: il est urgent de réfléchir."

Décrypter le monde

En 2025, *La Revue Nouvelle* entend donc "donner les clés pour décrypter le monde, avec un ancrage à gauche sans pour autant être militant. Nous avons grandement besoin de réflexions de fond pour s'opposer aux mouvements qui ont tendance à simplifier ou se fonder sur de fausses nouvelles". Les auteurs qui collaborent viennent surtout du monde universitaire et, dans une moindre mesure, de l'associatif. "On essaie de naviguer entre les auteurs qui connaissent les réalités dont ils parlent et ceux qui ont du recul. Nous ne sommes ni des décideurs, ni des activistes, ni des journalistes, et nous ne sommes pas une revue d'information." Ainsi, entendent-ils "établir une communication entre, d'une part, le monde de la recherche et le monde universitaire, notamment en sciences sociales et humaines, et, d'autre part, des lecteurs de classe intellectuelle supérieure. Ce qui est très compliqué: plus on veut aller dans le détail et essayer d'avoir une réflexion solide, plus cela va devenir complexe, et plus il faut avoir des prérequis".

Dans un monde de plus en plus dématérialisé, la rédaction de *La Revue Nouvelle* a choisi d'exister dans un format proche de celui d'un livre. "Lors de

la dernière refonte de la maquette, on a opté pour un papier de qualité, parce qu'on s'est dit que nos abonnés devaient recevoir autre chose que ce qu'ils ont l'habitude de recevoir." Disponible sur abonnement et dans certaines librairies indépendantes, *La Revue Nouvelle* publie huit numéros par an avec, pour chacun, un dossier central (la Russie et la formation des enseignants dernièrement). L'équipe fonctionne avec deux salariés (un rédacteur en chef, une secrétaire de rédaction), le comité de rédaction et la direction étant bénévoles. "Moins que ça, c'est impossible. On est une ASBL qui n'a jamais gagné d'argent. C'est avant tout à un projet associatif que l'on participe."

Jusqu'au Québec

La revue est par ailleurs hébergée depuis plus de 25 ans par le portail Cairn, auquel sont abonnées toutes les bibliothèques universitaires du monde francophone. "C'est une très grosse partie de notre audience. Nous sommes par exemple lus au Québec. Un Québécois qui ne connaît pas l'existence de la revue peut donc, en faisant une recherche, arriver sur nos articles", récents ou plus anciens. Cette présence est d'autant plus importante qu'elle génère des revenus, au prorata des consultations. "Cela nous aide, et ces lecteurs-là ne sont pas des lecteurs de seconde zone, même si le lecteur papier reste notre première cible."

Comme pour beaucoup de publications, l'avenir de *La Revue Nouvelle* est incertain. Après douze ans à la codirection, Christophe Minck (juriste et sociologue, il pilote le département de criminalologie de l'Institut national de criminalistique et de criminologie) quittera son poste en juin, mais continuera à collaborer. Son seul regret? "Ne pas avoir pu numériser la collection complète de la revue, qui retrace 80 ans de l'histoire de la Belgique. C'est, à ma connaissance, la seule revue qui a paru sans discontinuer." Et de conclure: "On n'est pas du tout certain que le monde politique ait conscience de l'utilité, pour une communauté, de produire ses propres réflexions. Jamais personne, nulle part, ne proposera de penser à ce qui touche à la communauté française, si ce n'est chez nous. Si ce genre de publication disparaît, on ne disposera plus de réflexion sur notre propre histoire".

Geneviève Simon